



DISPOSITIF NATIONAL DE MISE EN ŒUVRE DE
L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES
INDUSTRIES EXTRACTIVES AU NIGER

Rapport annuel d'avancement 2023

Le présent rapport est élaboré conformément à l'exigence 7.4 de la Norme ITIE 2019. Il s'inscrit dans le cadre de l'évaluation annuelle des activités de l'ITIE au Niger, que le GMC s'est proposé de réaliser dans le plan d'action 2022-2024, et du partage des informations sur la mise en œuvre de l'ITIE avec les parties prenantes. Le rapport d'avancement annuel passe en revue l'essentiel des activités qui ont pu être exécutées.

Si certaines contraintes n'ont pas permis de mettre en œuvre toutes les activités, des efforts substantiels ont néanmoins été déployés et ont permis la réalisation de l'essentiel des activités du plan de travail 2023.

Selon l'Exigence 7.4.a de la Norme 2019, les rapports annuels d'avancement doivent inclure :

- i. Un résumé des activités entreprises dans le cadre de l'ITIE durant l'année écoulée et une description des résultats de ces activités.
- ii. Une évaluation des progrès réalisés pour chaque Exigence de l'ITIE et les mesures prises pour aller au-delà des Exigences.
- iii. Une évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs définis dans le plan de travail du groupe multipartite (Exigence 1.5), y compris l'évaluation de l'impact et des résultats à la lumière des objectifs énoncés.

Table des matières

INTRODUCTION	5
I. CONTEXTE.....	5
II. EVALUATION GENERALE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRAVAIL 2023	6
III. EVALUATION DES PERFORMANCES VIS-A-VIS DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITES DEFINIES DANS LE PLAN DE TRAVAIL	7
IV. EVALUATION DES PROGRES REALISES POUR CHAQUE EXIGENCE DE L'ITIE 31	
V. CONCLUSION.....	39

INTRODUCTION

C'est en 2005 que le Niger a adhéré à l'Initiative pour la transparence dans les Industries Extractives. En Septembre 2007, le Niger devint « pays candidat ».

En Mars 2011, le Niger a acquis le statut de pays « Conforme » à la norme ITIE.

De 2012 à 2014, le Niger a régulièrement produit ses rapports pays dans les délais, lui permettant ainsi de satisfaire l'Exigence n° 7.2 durant cette période.

Par une incompréhension, née d'un déficit de communication, le Niger a été suspendu lors du Conseil d'Administration de l'ITIE tenu à Manille aux Philippines en octobre 2017, pour insuffisance de progrès provoquant son retrait du processus. Suite à des pourparlers, le Niger a décidé de réintégrer le processus lors de la Conférence sur la gouvernance du secteur extractif tenu à Niamey en Janvier 2019. Le Niger a entrepris des démarches et a officiellement réintégré le processus en Février 2020 à la suite de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Oslo. Depuis sa réintégration le Niger a produit deux (2) rapports ITIE à savoir les rapports 2019 et 2020 et a entamé l'élaboration du rapport 2021.

Le plan de travail 2023, extrait du plan d'actions 2022-2024, a été adopté par le GMC au cours de sa réunion du 28 février 2023. Il a été élaboré en tenant compte des priorités nationales et a fait l'objet, lors de son élaboration, de larges concertations avec l'ensemble des parties prenantes au sein et en dehors du GMC.

Le DN/ITIE-Niger a réalisé ses activités suivant un plan d'action défini au préalable. La mise en œuvre a été négativement impactée par l'insuffisance des ressources financières, mais aussi par les événements du 26 juillet 2023, ayant conduit à la mise sous observation du DN/ITIE-Niger et la suspension temporaire des activités.

I. CONTEXTE

L'année 2023 est une année charnière pour le Niger dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE car c'est au cours de cette année que devrait intervenir la première validation du pays depuis son retour au sein de l'Initiative.

Cependant, la mise en œuvre de l'Initiative s'est déroulée dans un contexte marqué au plan politique par le coup d'état intervenu le 26 juillet 2023, ayant entraîné des sanctions politiques, économiques et financières contre le Niger, et qui ont davantage aggravé la situation économique du pays. Cette situation a eu un impact très négatif sur la mise en œuvre du plan de travail.

L'année 2023 a été néanmoins marquée au plan des industries extractives par quelques faits notables dont :

- l'adoption de la nouvelle loi minière et de ses textes d'application ;
- la prise en compte de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives dans la nouvelle loi minière ;
- la finalisation de la construction des installations de production sur le périmètre du bloc Agadem ;
- la finalisation de la construction du Pipeline Export Niger-Bénin ;

C'est dans ce contexte qu'il a été procédé, en novembre 2023, au lancement de la phase 2 du projet Agadem pour la mise en exploitation des gisements de la Grande AEE et l'exportation du Pétrole brut nigérien dont la mise sur le marché international est prévue pour le premier trimestre 2024.

II. EVALUATION GENERALE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRAVAIL 2023 :

Le plan de travail 2023 s'appuie sur les priorités nationales contenues dans les documents suivants :

- Le Programme de Renaissance Acte III ;
- La Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre (DPG).
- Le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2022-2026 ;
- La Politique Minière Nationale (2020-2035) ;
- La Politique Pétrolière Nationale (2018-2028) ;

Le plan de travail est décliné en six (6) axes à savoir :

- Axe I : Renforcement de la gouvernance interne du DN/ITIE-Niger ;
- Axe II : Amélioration de la transparence et de l'accès à l'information dans le secteur extractif au Niger ;
- Axe III : Production et publication des rapports ITIE ;
- Axe IV : Communication, vulgarisation de la Norme ITIE 2019 et des rapports ITIE ;
- Axe V : Renforcement des capacités des parties prenantes ;
- Axe VI : Suivi Evaluation et pérennisation du processus ITIE.

En 2023, le DN-ITIE a décidé de mettre l'accent sur l'atteinte des six **(06)** principaux objectifs qu'il s'est fixés dans son Plan de Travail Annuel (PTA), à savoir :

- mettre en place des mécanismes et procédures qui garantissent le processus décisionnel transparent et redevable vis-à-vis de l'ensemble des parties prenantes ainsi que du public
- faire de l'ITIE un véritable outil de transparence et d'accès à l'information dans le secteur extractif au Niger

- renforcer les progrès dans la mise en œuvre des exigences de l'ITIE et la Production de données exhaustives et fiables sur les secteurs minier et pétrolier.
- mener des actions de sensibilisation, de communication et de dissémination afin de rendre les rapports largement accessibles et alimenter des débats publics responsables
- consolider et renforcer les capacités techniques et opérationnelles des parties prenantes dans la mise en œuvre.
- renforcer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de l'ITIE

Les principales activités réalisées au cours de l'année 2023 sont les suivantes :

1. mise en œuvre des activités nécessaires à la réussite de la validation du Niger :
 - création d'un comité Ad hoc chargé de la préparation de la validation du Niger ;
 - remplissage des formulaires de validation ;
 - transmission du dossier de validation au Secrétariat International de l'ITIE ;
2. mise à jour du site web ;
3. mise en place d'une base de données au sein du DN/ITIE ;
4. élaboration des rapports pays provisoires pour les années 2016, 2017 et 2018 ;
5. réalisation, dans les régions Tahoua et Agadez, de missions de formation sur la Norme ITIE 2019 et de dissémination :
 - des rapports pays 2019 et 2020 ;
 - de l'étude sur la propriété effective au Niger, de l'étude sur l'évaluation de l'impact de l'allocation et de la répartition des revenus provenant du secteur extractif au Niger et de l'étude sur l'amélioration de la prise en compte du secteur minier artisanal et de petite échelle au Niger ;
6. participation à la conférence mondiale de l'ITIE à Dakar ;

III. EVALUATION DES PERFORMANCES VIS-A-VIS DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITES DEFINIES DANS LE PLAN DE TRAVAIL

ACTIVITES DU PLAN DE TRAVAIL REALISEES

1. Elaboration plan de travail 2023

Le plan de travail 2023 a été élaboré en tenant compte des priorités nationales et a fait l'objet, lors de son élaboration, de larges concertations

avec l'ensemble des parties prenantes. Il a été adopté par le GMC le 28 février 2023.

2. Elaboration du rapport d'avancement 2022

Conformément à l'exigence 7.4 de la Norme ITIE 2019, le DN/ITIE-Niger a élaboré, au cours du mois d'avril 2023, le rapport d'avancement 2022 qui présente la situation de mise en œuvre des activités prévues dans le cadre du plan de travail 2022.

3. Mise à jour du site web : de janvier à juin 2023

Dans le cadre de la mise à jour du site web, les activités suivantes ont été réalisées :

- réactualisation du contenu des différentes pages du site web ;
- réalisation et mise en ligne des cadastres minier et pétrolier ;
- réactualisation des statistiques minières et pétrolières et des statistiques sur les revenus du secteur extractif ;
- Publication de tous les contrats et conventions en vigueur et leurs avenants.

4. Amélioration significative de la visibilité des activités du DN/ITIE-Niger

par :

- La création d'une base de données au sein du DN/ITIE
- la mise en place d'un espace de stockage virtuel (Google drive) ;
- Le partage d'informations en ligne avec la création et l'animation d'une page Facebook

Ainsi, au cours de l'année 2023, il y a eu 36 publications Facebook et 17 publications dans la rubrique "Nos actualités" du site web.

5. Analyse du rapport pays 2020 en vue d'une éventuelle révision et poursuite des échanges avec CNPCNP en vue de la certification des données ;

Après l'adoption du rapport ITIE Niger 2020 et sa publication par le Secrétariat Exécutif sur le site web ITIE Niger le 31 décembre 2022, les activités suivantes ont été réalisées :

- élaboration et transmission d'une note de présentation du rapport ITIE au Premier Ministre ;
- analyse du rapport en vue de faire des propositions de révision ;
- poursuite des échanges avec CNPCNP en vue de la certification des données de l'entreprise, intervenue en mars 2023.

6. Elaboration des rapports pays 2016, 2017 et 2018 : de janvier à décembre 2023

Dans le cadre de l'élaboration des rapports pays 2016, 2017 et 2018, les activités suivantes ont été réalisées par le DN/ITIE-Niger :

Collecte de la donnée, suivie du remplissage des formulaires et suivi de l'élaboration des rapports. Les rapports provisoires ont été présentés par l'AI.

- la collecte des données des entités de l'Etat et des sociétés extractives ;
- le suivi du remplissage des formulaires et leur transmission à l'AI ;
- le suivi de la réconciliation des données.

L'AI a transmis le rapport provisoire 2018 en septembre 2023 et ceux de 2016 et 2017 au mois de novembre 2023.

7. Validation du Niger dans le cadre de l'évaluation du respect de la Norme ITIE : de janvier à juillet 2023.

Dans le cadre de la validation du Niger, plusieurs activités ont été réalisées :

- création d'un comité ad hoc chargé de la préparation de la validation du Niger ;
- établissement de la liste de consultation des parties prenantes ;
- remplissage des formulaires de validation ;
- élaboration d'une note sur les Autorisations Exclusives de Recherche (AER) en vigueur ;
- élaboration et publication du fichier sur les provisions des dépenses sociales obligatoires des sociétés minières ;
- élaboration d'une note sur les obligations de dépenses dans le cadre de la RSE concernant les contrats pétroliers ;
- élaboration d'une fiche de comparaison du prix de cession du pétrole brut à SORAZ avec les cours mondiaux de pétrole brut.

8. Réunions de la Commission Audit et Collecte dans le cadre de la validation et de l'élaboration des rapports pays 2016, 2017 et 2018.

9. Missions de dissémination des études thématiques et des rapports pays 2019 et 2020

- élaboration des Termes de Référence ;
- réalisation de la mission de dissémination des études thématiques du 14 au 18 mars 2023 dans les régions de Tahoua et Agadez. ;

- réalisation de la mission de dissémination des rapports ITIE 2019 et 2020 et des études thématiques du 1er au 17 septembre 2023 dans les régions de Tahoua et Agadez.

Les missions de dissémination des études thématiques et des rapports pays 2019 et 2020 n'ont pas été réalisées dans les autres régions du pays.

10. Elaboration du rapport pays 2021 : juin et juillet 2023

- collecte des données auprès des différentes structures pour l'élaboration du rapport de cadrage ;
- transmission des déclarations à l'Administrateur Indépendant ;
- compilation des paiements reçus des entités administratives (MM, MPe, DGI, DGD et DGTCP) afin de déterminer le seuil de matérialité.

Le processus d'élaboration du rapport 2021 a été suspendu à la suite des événements du 26 juillet 2023. Il a été repris le mois de janvier 2024 pour une finalisation du rapport en fin avril 2024.

Le GMC a sollicité du Conseil d'Administration de l'ITIE International une prorogation de l'échéance de soumission de six (6) mois du rapport.

11. Réunion du Comité de Supervision :

Le Comité de Supervision s'est réuni le 5 mai 2023 dans la salle des banquets de la Primature, sous la présidence de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre.

Deux points étaient inscrits à l'ordre du jour :

- la présentation succincte du rapport pays 2020 ;
- l'état des lieux du processus de validation.

12. Participation à la neuvième conférence mondiale de l'ITIE à Dakar

La neuvième conférence mondiale de l'ITIE s'est déroulée du 12 au 15 juin 2023 à Dakar, au Sénégal, sous le thème transparence en transition. Le DN/ITIE-Niger y a été fortement représenté par une délégation conduite par le Ministre Délégué chargé de l'Intégration Africaine, le Directeur de Cabinet du Premier Ministre et Président du GMC, et le Secrétaire Exécutif du DN/ITIE-Niger. Cette délégation était composée des membres des différents collèges du GMC et du Secrétariat Exécutif.

13. Organisation trimestrielle de sessions ordinaires du GMC :

Deux (2) réunions du GMC ont été organisées au cours de l'année 2023, respectivement le 28 février 2023 et le 26 décembre 2023.

La réunion du 28 février 2023 avait pour ordre du jour :

- examen et adoption des procès-verbaux des réunions antérieures ;
- examen et adoption du plan d'actions de la validation ;
- examen et adoption des termes de référence du comité de validation ;
- examen et adoption du plan de travail 2023 ;
- divers.

La réunion du 26 décembre 2023 avait pour ordre du jour :

- état de mise en œuvre de l'ITIE ;
- examen et adoption des Termes de Référence et du Règlement Intérieur du GMC ;
- point sur l'élaboration du rapport 2021 ;
- mise en place des commissions spécialisées du GMC ;
- divers.

Une réunion du GMC était prévue le 27 juillet 2023, mais n'a pas pu se tenir en raison des événements survenus la veille. Cette réunion devait examiner entre autres le projet de rapport de validation du Niger.

14. Elaboration des Termes de Référence pour la formation des agents du Ministère du Pétrole, du Ministère des Mines et du Ministère des Finances : avril 2023

Des Termes de Référence (TDRs) ont été élaborés pour la formation des agents du Ministère du Pétrole, du Ministère des Mines et du Ministère des Finances. Ces TDRs ont été transmis à ces différentes structures pour observation.

15. Elaboration d'arrêté portant création d'un comité interministériel chargé de proposer le cadre juridique pour la mise en place d'un registre des bénéficiaires effectifs au Niger.

16. Elaboration des textes pour la mise en place du nouveau GMC :

- arrêté fixant la composition du GMC ;
- TDR et Règlement intérieur du GMC ;
- TDR des commissions spécialisées du GMC.

L'état de mise en œuvre des activités définies dans le plan de travail est rapporté dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Etat de mise en œuvre des activités du plan de travail

Axe I : Renforcement de la Gouvernance du DN/ITIE-Niger				
Objectif : Mettre en place des mécanismes et procédures qui garantissent le processus décisionnel transparent et redevable vis-à-vis de l'ensemble des parties prenantes ainsi que du public				
Résultat : Les mécanismes et procédures décisionnels mis en place permettent au DN/ITIE Niger de prendre des décisions transparentes et redevables vis-à-vis de l'ensemble des parties prenantes ainsi que du public				
Objectifs Spécifiques	Résultats	Activités	IOV/ Livrables	Niveau d'exécution
OS 1 : Mettre à jour le Plan de travail conformément à la note d'orientation N° 2 pour tenir compte de la Norme ITIE	L'ensemble des parties prenantes sont consultées et -contribuent effectivement à la mise à jour du plan de travail	Identification des priorités nationales des IE au Niger	Rapport	Réalisé
		Définition des objectifs et des activités pour la mise en œuvre de l'ITIE Niger conformément aux priorités	Rapport	Réalisé
		Publication du Plan de travail de l'ITIE	Site Web	Réalisé
		Révision périodique et annuelle du plan de travail	Plan d'actions révisé	Réalisé
OS2 : Tenir régulièrement	Les réunions du Comité de	Organisation trimestrielle de sessions ordinaires du	Comptes rendus, procès-verbaux,	Réalisé en partie (2 réunions

les réunions du Comité de Supervision du GMC et des commissions thématiques	Supervision GMC et des commissions thématiques se tiennent régulièrement	GMC	rapports, documents de travail, TDR, etc.	tenues)
		Organisation semestrielle de sessions ordinaires du Comité de Supervision	PV, Compte rendus et documents de travail	Réalisé en partie (1 réunion sur 2)
		Organisation de séances de travail des commissions thématiques et autres groupes de travail	Comptes rendus, rapports et documents produits	Réalisé en partie
OS3 : Améliorer le dispositif institutionnel du DN/ITIE-Niger	Le dispositif institutionnel du DN/ITIE-Niger est amélioré	Mettre en place des points focaux régionaux ITIE	Liste des points focaux	Non réalisé

Axe II : Amélioration de la transparence et de l'accès à l'information dans le secteur extractif au Niger

Objectif : Faire de l'ITIE un véritable outil de transparence et d'accès à l'information dans le secteur extractif au Niger

Résultat : ITIE devient véritable outil de transparence et d'accès à l'information sur les Industries extractives au Niger

<p>OS 1 : Renforcement des systèmes nationaux pour une production ponctuelle, systématique, et ouverte de données fiables sur le secteur extractif.</p>	<p>Les données clés concernant le secteur sont systématiquement divulguées</p>	Mise en place d'un système intégré de gestion et de suivi des informations du secteur extractif	Systeme opérationnel	Non réalisé
		Mise en place d'une base de données au sein du DN/ITIE	Base de données fonctionnelle	Réalisé
		Etude de faisabilité de la politique sur les données ouvertes	Etude de faisabilité réalisée	Non réalisé
		Mise en place d'un système de télé déclaration des entités déclarantes	Systeme opérationnel	Non réalisé
		Suivi de la Publication des états financiers des entreprises de l'Etat et autres informations sur leur Gouvernance	Etats financiers des entreprises de l'Etat et autres informations sur leur gouvernance publiés	Réalisé
		Signer le protocole d'accord avec la Cour des comptes sur la certification des déclarations des administrations	Protocole signé	Non réalisé

		Mise en place d'un registre électronique public des licences minières et des licences des hydrocarbures contenant au moins les informations demandées par l'exigence 2.3 de la norme	Registres mis en place et publiés sur les sites des ministères	Réalisé
		Mise en place un mécanisme de collecte des données sur l'emploi	Mécanisme mis en place	Non réalisé
		Prise en compte des exigences de l'ITIE dans l'élaboration des textes relatifs à l'octroi des titres miniers et pétroliers	Les exigences de l'ITIE sont prises en compte	Réalisé
		Mettre en place des mécanismes pour organiser les NIF des entreprises extractives	Les titulaires de licences et d'autorisation sont identifiés par un NIF	Réalisé
OS 2 :	Renforcer la divulgation des	Mettre en place un cadre juridique sur les Organisation d'un atelier national sur la divulgation des données sur la PE		Non réalisé

bénéficiaires effectifs	BE	Formation des parties prenantes sur les problématiques d'identification des PE et de la vérification des données		Non réalisé
		Constitution d'un groupe de travail/comité interministériel (Ministère de la Justice, Ministère des Finances, GMC, ...)		Réalisé en partie
		Rédaction et proposition d'un projet texte portant mise en place d'un registre public des PE		Non réalisé
		Organisation d'ateliers de validation du projet de texte par les parties prenantes		Non réalisé
OS3 : Publier les contrats, licences et permis octroyés aux	Les contrats et permis octroyés aux entreprises extractives sont publiés	Recenser les conventions en vigueur	Liste et copie des conventions en vigueur	Réalisé
		Améliorer la capacité du site web	Création d'un Google drive	Réalisé

entreprises extractives	Mise à jour du site web	Site web réorganisé	Réalisé
	Publication des conventions	Nombre convention publiées/ nombre convention en vigueur	Réalisé

Axe III : Production, publication des rapports ITIE et pérennisation du processus ITIE

Objectif: Renforcer les progrès dans la mise en œuvre des exigences de l'ITIE et la Production de données exhaustives et fiables sur les secteurs minier et pétrolier

Résultat : Les rapports de conciliation de qualité respectant la Norme ITIE sont produits

OS 1 : Réaliser des études de cadrage pour définir le périmètre et le seuil de matérialité pour chaque	Le périmètre et le seuil de matérialité pour chaque rapport de conciliation ITIE sont connus grâce aux études de cadrage	Elaboration du rapport de cadrage 2021	Rapport de cadrage 2021	Réalisé en partie
		Elaboration du rapport de cadrage 2022	Rapport de cadrage 2022	Non réalisé
		Atelier de validation technique des études de	Rapports de cadrage adoptés	Non réalisé

rapport de cadrage ITIE		cadrage		
OS2 Produire les rapports ITIE	Les rapports pays ITIE sont produits conformément à la norme	Elaboration des rapports ITIE 2016,2017 et 2018	Rapports ITIE 2016,2017 et 2018	Réalisé
		Elaboration du rapport ITIE 2021	Rapports ITIE 2021	Non réalisé
		Elaboration du rapport ITIE 2022	Rapports ITIE 2022	Non réalisé
		Organisation des séances de validation des rapports	Rapports atelier de validation	Non réalisé
		Edition des rapports	Nombre de rapports	Non réalisé
OS3 : apprécier la contribution du secteur extractif au PIB et au développement local	L'ITIE est utilisée par les parties prenantes comme un instrument de bonne gouvernance économique et sociale pour le développement durable	Réalisation d'une étude sur la contribution du secteur extractif au PIB.	Rapport d'étude	Non réalisé
		Réalisation d'une Etude sur le Contenu local dans le secteur extractif au Niger	Rapport de l'étude	Non réalisé
		Atelier de validation de l'Etude sur le Contenu local dans le secteur extractif au Niger	Rapport de l'Atelier	Non réalisé
		Réalisation d'une Etude sur les exonérations accordées aux entreprises du secteur	Rapport	Non réalisé

		extractif au Niger		
		Atelier de validation de l'Etude sur les exonérations accordées aux entreprises du secteur extractif au Niger	Rapport de l'Atelier	Non réalisé
OS4 : apprécier l'importance des paiements infranationaux	Les données sont utilisées dans le rapportage	Etude sur les paiements infranationaux	Rapport	Non réalisé
OS5 Renforcement des entités déclarantes (administration et entreprises) sur les données à fournir dans le cadre du rapport ITIE	Les entités déclarantes (administration et entreprises) sont outillées sur les données à fournir	Formation sur le Renforcement des entités déclarantes (administration et entreprises) sur la Norme ITIE et sur les données à fournir	Rapport	Non réalisé

Axe IV : Communication et vulgarisation de la Norme et des rapports ITIE

OG : Mener des actions de sensibilisation, de communication et de dissémination afin de rendre les rapports largement accessibles et alimenter des débats publics responsables

Résultat : Les informations sur les contenus des rapports et de la norme ITIE sont largement disponibles et facilement accessibles

OS1 Disséminer les rapports	: Tous les rapports ITIE sont diffusés et compris	Impression des rapports ITIE et leurs synthèses en Français et langues locales	Rapports et synthèses disponibles	Réalisé
		Mise en ligne des rapports sur le site web - ITIE et sur le site des parties prenantes.	Feedback et consultation du site	Réalisé
		Insertion des synthèses des rapports dans les journaux de la place	Parution des journaux	Non réalisé
		Organisation des conférences de presse et de débats radio télévisés à chaque parution des rapports et rédaction des communiqués de presse	Compte rendu	Non réalisé

		Dissémination des rapports dans toutes les régions à travers des conférences publiques et les différents canaux de communication	Nombre d'ateliers et quantité des rapports disséminés	Réalisé en partie
		Organisation des débats publics autour des chiffres du rapport et sur les enjeux de la transparence et la bonne gouvernance dans les universités et autres institutions publiques et privées	Compte rendu	Réalisé en partie
OS2 :		Signature de partenariat de rédaction, de publication, de production et de diffusion avec les médias et agences de communication	Accord de partenariat	Non réalisé
Améliorer la visibilité du DN/ ITIE Niger	L'ITIE-Niger est connue du public	Production et réalisation de films documentaires sur l'ITIE	Film, CD	Non réalisé
		Organisation d'un atelier de formation des journalistes sur l'ITIE et mise en place d'un réseau.	Le réseau des journalistes ITIE	Non réalisé

		Conception et impression des supports de communication (affiches, dépliants, gadgets, autocollants, posters, Tee-shirt, banderole etc.) sur l'ITIE		Non réalisé
		Animation des réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, Instagram, etc.)	Revue de presse	Réalisé
OS3 : Mobiliser et conscientiser le public autour du processus, enjeux et défis de l'ITIE		Organisation des journées portes ouvertes sur l'ITIE à Niamey.		Non réalisé

Axe V : Renforcement des capacités des parties prenantes

Objectif : Consolider et renforcer les capacités des parties prenantes dans la mise en œuvre.

Résultat : Les capacités des parties prenantes et autres groupes cibles sont renforcées.

OS1 : Elaboration du plan de renforcement de capacités	Le plan de renforcement de capacités est élaboré	Réunion d'élaboration du plan de renforcement des capacités	Plan de renforcement de capacités	Non réalisé
OS2 : Mettre en œuvre le plan de formation	Les parties prenantes sont formées sur la Norme	Atelier de formation des structures de la société civile et des parties prenantes sur la norme	Rapport de l'atelier	Non réalisé
		Organisation d'un séminaire gouvernemental sur la norme ITIE	Rapport de l'atelier	Non réalisé
		Atelier de formation des acteurs de la justice sur la norme	Rapport de l'atelier	Non réalisé
		Organisation des journées d'information à l'endroit des parlementaires sur la norme ITIE	Rapport de l'atelier	Non réalisé
		Atelier de formation des agents du Ministère des Mines sur la norme	Rapport de l'atelier	Non réalisé
		Atelier de formation des agents du Ministère des Finances sur la norme	Rapport de l'atelier	Non réalisé

		Atelier de formation des agents du Ministère du Pétrole sur la norme	Rapport de l'atelier	Non réalisé
OS3 : Organiser les voyages d'échange, d'étude et de visite de site et participer aux conférences et réunions de l'ITIE	Les voyages d'échanges et de visite de site sont organisés	Voyages d'échange, d'étude et de visite de site	Rapport de mission	Non réalisé
	Les membres du GMC et/ou du SE participent aux réunions et conférences de l'ITIE	Participation à la conférence mondiale de l'ITIE à Dakar et aux CA de l'ITIE	Rapport de mission	Réalisé
Axe VI : Suivi Evaluation et pérennisation du processus ITIE				
Objectif : Renforcer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de l'ITIE et Préparer l'exercice de pré-validation				
Résultat : Un dispositif de suivi Evaluation est créé et la pré validation est préparée				
OS 1 Renforcer le suivi et l'évaluation de	La mise en œuvre du processus ITIE est évaluée	Création d'un dispositif de suivi évaluation		Réalisé en partie
		Adoption d'un mécanisme		Non réalisé

la mise en œuvre de l'ITIE		de suivi des recommandations		
		Elaboration d'un plan de suivi des recommandations des rapports ITIE et de la Validation		Non réalisé
OS 2 Evaluer l'impact de la mise en œuvre du processus ITIE	L'impact de la mise en œuvre du processus ITIE est connu	Réalisation d'un exercice annuel d'évaluation des résultats et de l'impact de l'ITIE		Non réalisé
OS 3 : Produire les rapports annuels d'avancement	Les rapports annuels d'avancement sont produits	Elaboration des rapports		Réalisé
		Organisation des ateliers de validation de rapport		Non réalisé
		Publication des rapports d'avancement		Non réalisé
OS 4 : Validation	Le plan d'action de la validation est mis en œuvre	Recenser toutes les parties prenantes		Réalisé
		Publication des contrats sur le site web		Réalisé
		Directive pour la transmission systématique de toute nouvelle convention au DN/ITIE		Réalisé

		Examen de validation		Réalisé
		Publication du rapport de validation		Non réalisé

-  Activités réalisées
-  Activités réalisées en partie
-  Activités non réalisées

Sur la base des objectifs, le DN-ITIE a pu exécuter pleinement vingt-trois (23) des soixante-seize (76) activités inscrites au plan de travail 2023, telles que la mise en place d'une base de données au sein du DN/ITIE, la mise en place des mécanismes pour organiser les NIF des entreprises extractives, la mise à jour du site web, la publication de toutes les conventions et les contrats sur le site web, la participation à la conférence mondiale de l'ITIE et aux CA de l'ITIE à Dakar. Le taux des activités pleinement réalisées est de 30,26 %.

Le DN-ITIE a pu réaliser en partie huit (8) activités du plan de travail 2023, dont notamment l'organisation trimestrielle de sessions ordinaires du GMC, l'organisation semestrielle de sessions ordinaires du Comité de Supervision, l'organisation de séances de travail des commissions thématiques et la dissémination des rapports-pays et des études thématiques dans les régions du Niger. Le taux des activités réalisées en partie est de 10,53 %.

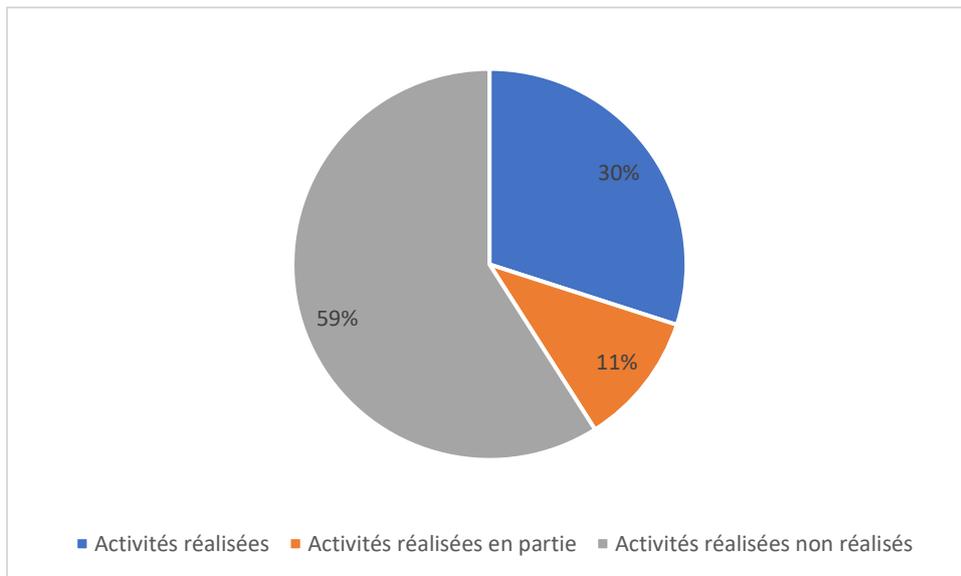
Quarante-cinq (45) activités n'ont pas connu de réalisation, au nombre desquelles il faut noter des activités très importantes telles que la validation du Niger et l'élaboration/publication des rapports pays 2016, 2017 et 2018 qui étaient presque arrivées à leur terme.

S'agissant de la validation, tous les formulaires avaient été soumis au Secrétariat International de l'ITIE, et le projet de rapport de validation avait été transmis au DN/ITIE-Niger en vue de son examen par le GMC.

Quant aux rapports ITIE 2016, 2017 et 2018, les rapports provisoires ont été élaborés et transmis au DN/ITIE-Niger par l'AI. Il ne restait que leur adoption au cours d'un atelier de validation.

Le taux des activités non réalisées est de 59,21 %.

Graphique : Niveau d'exécution des activités du plan de travail



V.I ACTIVITES NON PREVUES, MAIS REALISEES

1. Réalisation d'une étude sur la contribution de l'exploitation de l'uranium au Niger

L'objectif principal de l'étude est d'analyser l'évolution du prix de l'uranium depuis le début de l'exploitation au Niger jusqu'en 2022 ainsi que sa contribution aux recettes de l'Etat. Cette étude sera transmise aux membres du GMC pour observations.

2. Réalisation d'une étude d'évaluation de l'impact de la mise en exploitation des gisements de la grande AEE et du Pipeline Export sur les recettes de l'Etat

Il s'agit d'une évaluation des ressources supplémentaires qu'apporteront aux recettes de l'Etat, la mise en exploitation des gisements de la grande AEE et du Pipeline Export, concernant les flux spécifiques au secteur pétrolier (Redevances superficielles, Redevance ad Valorem, Tax Oil, Profit Oil), en dehors de la fiscalité de droit commun et des dividendes.

Le document a été transmis au ministère en charge des hydrocarbures au mois de décembre 2023 pour observations.

3. Rencontres avec les partenaires techniques et financiers :

- avec une délégation de l'Agence Française de Développement (AFD), le 13 février 2023 dans les locaux de ITIE Niger ;

- avec une délégation de l'Ambassade de Grande Bretagne au Niger, le 14 mars 2023 dans les locaux de ITIE Niger.

4. Organisation d'une réunion de concertation avec les responsables du Ministère du Pétrole

En vue d'échanger sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'ITIE au Niger, en relation notamment avec la participation du Ministère du Pétrole et de CNPCNP aux activités du GMC et au processus ITIE en général, une réunion de concertation a été organisée entre le Secrétariat Exécutif du DN/ITIE-Niger et les responsables du Ministère du Pétrole le 4 juillet 2023, dans le bureau du Directeur Général des Hydrocarbures. L'objectif de cette réunion était de faire lever tous les écueils qui peuvent entraver la mise en œuvre efficiente de l'Initiative concernant le secteur pétrolier.

Le Ministère du Pétrole a été représenté à cette réunion par le Secrétaire Général Adjoint, le Directeur Général des Hydrocarbures, la Directrice Générale de l'Economie et de la Fiscalité Pétrolière, point focal du DN/ITIE-Niger, et la Directrice de la Législation.

5. Participation à l'atelier de validation du projet de décret d'application de la loi minière et ses annexes (convention minière type et modèle de cahier de charges) y relatifs à l'hôtel Sahel de Niamey, du 15 au 18 février 2023.

6. Participation à un atelier du comité multipartite d'évaluation et de suivi des risques dans les zones de production artisanale dans les Etats membres du Liptako-Gourma, organisé par l'Alliance pour une Mine Responsable (ARM) Burkina en collaboration avec l'Autorité du Liptako Gourma (ALG), le 19 avril 2023 dans la salle de réunion de l'immeuble Ex ONAREM sis au Ministère des Mines ;

7. Participation un atelier organisé par l'Association des Femmes du Secteur des Industries Extractives du Niger (AFSIEN) pour le renforcement des capacités des Organisations de la Société Civile (OSC) membres du Groupe Multipartite de Concertation, du 17 au 19 août 2023 u restaurant TABAKADI à Niamey. L'objectif de la formation est de renforcer les compétences et les capacités des participants pour un meilleur accomplissement de leur mission.et un impact positif sur les communautés qu'elles servent.

8. **Réunion avec les responsables de ROTAB dans le cadre de la campagne “Divulgence des contrats miniers”** qui est une campagne sous régionale, le 20 juin 2023.
9. **Participation à une conférence sur le thème “Impact du journalisme d’investigation sur la lutte contre la corruption en Afrique de l’ouest”** organisée le 27 mars 2023 à Niamey.
10. **Participation à une conférence sur la transparence financière et fiscale, la corruption et l’enrichissement illicite, la transparence des industries extractives**, le 10 mai 2023 à Niamey.
11. **Participation à une table ronde organisée par le Réseau des Organisations pour la Transparence et l’Analyse Budgétaire (ROTAB)**, le 12 octobre 2023 dans la maison du paysan, autour du thème « Enjeux actuels des Industries Extractives dans le contexte de la Refondation du Niger ».
12. **Participation à des débats télévisés**
 - **participation à un débat télévisé organisé par la Télévision Labari** sur le thème “Validation du Niger : enjeux et défis“, le 10 mai 2023 ;
 - **participation à un débat télévisé organisé par la Radio Télévision du Niger (RTN)**, le 30 octobre 2023 sur le thème « Transparence dans la gestion des hydrocarbures au Niger, quelles stratégies pour une meilleure optimisation des ressources ? ».
13. **Interview accordée à la Radio Sahara d’Agadez sur la mise en œuvre de l’ITIE au Niger**, le 3 mai 2023.
14. **Participation à deux sessions de formation en ligne sur l’utilisation des données ITIE**, organisées par le Secrétariat International de l’ITIE :
 - Session #1 : analyse des données de la participation de l’État dans les industries extractives : le 23 novembre 2023 ;

- Session #2 : Analyse de données des divulgations d'entreprise : le 14 décembre 2023.

IV. EVALUATION DES PROGRES REALISES POUR CHAQUE EXIGENCE DE L'ITIE

La norme ITIE 2019 comporte 7 exigences reparties en 34 sous-exigences.

EXIGENCE 1 : SUIVI PAR LE GROUPE MULTIPARTITE

Cette exigence comporte 5 sous-exigences.

1.1 ENGAGEMENT DE L'ETAT

L'Etat doit Participer pleinement, effectivement et activement au processus ITIE. Le collège de l'Etat regroupe toutes les institutions concernées par le secteur extractif ; Cependant l'intégration de l'ITIE dans les systèmes gouvernementaux n'est pas effective. La participation des représentants de l'Etat aux réunions du GMC est très faible.

L'engagement de l'Etat sur cet aspect a été renforcé avec le renouvellement du collège et la désignation, au titre des ministères, des directeurs centraux comme membres, en lieu et place des Secrétaires Généraux et des Directeurs Généraux antérieurement, mais ces derniers n'étaient souvent pas disponibles pour participer aux réunions.

Le DN/ITIE-Niger a également pu bénéficier de la part de l'Etat, au cours de l'année 2023 :

- du renforcement du personnel du Secrétariat Exécutif par le recrutement d'une experte en communication et d'un spécialiste des bases de données ;
- de la prise en charge de l'eau et de l'électricité au niveau du Secrétariat Exécutif ;
- et de l'allocation d'une subvention de plusieurs millions.

D'autre part, à la suite de la mise sous observation du Niger, S.E. le Premier Ministre a adressé une lettre au conseil d'administration de l'ITIE pour réaffirmer l'engagement de l'Etat à poursuivre la mise en œuvre de l'ITIE au Niger dans tous ses aspects.

1.2 ENGAGEMENT DES ENTREPRISES

Les entreprises doivent participer pleinement, effectivement et activement au processus ITIE. Le collège des entreprises mis en place fonctionne et le

collège au sens large est consulté à travers la plateforme WhatsApp et un mailing-List.

L'engagement des entreprises a été très négativement impacté par la faible implication de CNPCNP, principale entreprise du secteur extractif, dans la mise en œuvre de l'ITIE (retard dans la certification des déclarations, refus de transmettre les formulaires de déclaration à l'Administrateur Indépendant, non-participation aux réunions du GMC...)

Des échanges avec les responsables de CNPCNP et des concertations avec le Ministère du Pétrole ont permis de mettre fin à cette situation, et il est observé une meilleure implication de CNPCNP avec notamment sa participation à la réunion du GMC du 26 décembre 2023.

1.3 ENGAGEMENT DE LA SOCIETE CIVILE

La société civile doit participer pleinement, effectivement et activement au processus ITIE. Le collège de la société civile est mis en place et fonctionne selon un règlement intérieur et un code de conduite. Le niveau de participation des représentants du collège de la société civile aux réunions du GMC est très élevé, mais seul un petit groupe des organisations de la société civile sont très actives dans la mise en œuvre de l'ITIE.

Il existe un besoin de procéder à la formation des acteurs de la société civile sur le rôle qu'ils doivent jouer dans la mise en œuvre du processus ITIE.

1.4 LE GROUPE MULTIPARTITE

Le GMC est pleinement opérationnel et comprend les trois (3) collèges. Tous les trois (3) collèges ont été renouvelés au cours de l'année 2023, les collèges des entreprises et de la société civile pour être arrivés au terme des mandats, et le collège de l'Etat pour une meilleure implication de ses représentants dans la mise en œuvre de l'ITIE. Les représentants de l'Administration sont désignés sur titre et les représentants des entreprises et de la société civile sont librement désignés par leurs pairs.

Suite aux événements du 26 juillet 2023, le collège de l'Etat a été reconstitué pour tenir compte de la nouvelle architecture gouvernementale et de la dissolution de certaines institutions membres.

1.5 LE PLAN DE TRAVAIL

Le plan de travail 2023 est issu du plan d'action 2022-2024 qui est le résultat des consultations avec les principales parties prenantes,

conformément à l'Exigence 1.5.b. Il a été élaboré en tenant compte des priorités nationales

Le projet de plan de travail a été soumis à l'observation des structures et collèges du GMC au sens large, avant son adoption.

Le plan de travail 2023 est disponible sur le site internet de l'ITIE Niger.

EXIGENCE 2 : CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL, OCTROI DES LICENCES ET DES CONTRATS

Cette exigence comporte 6 sous-exigences.

2.1 Cadre juridique et fiscalité

L'exigence 2.1 relative à la description du cadre juridique et de la fiscalité applicables aux industries extractives et à la documentation des réformes est prise en compte dans l'élaboration des rapports ITIE. En effet, les rapports ITIE du Niger présentent un aperçu de l'environnement juridique et du régime fiscal applicables aux industries extractives, notamment les lois et les réglementations en vigueur, les rôles des entités de l'État ainsi que les grandes lignes des réformes en cours et de celles qui sont planifiées

En outre cette description du cadre juridique et de la fiscalité applicables aux industries extractives est disponible sur les sites des ministères des mines et du pétrole, ainsi que celui du DN/ITIE-Niger.

2.2 OCTROI DES LICENCES ET DES CONTRATS

Les pays de mise en œuvre de l'ITIE sont tenus de publier les procédures et condition d'octroi des licences.

Les procédures d'octroi sont publiées sur les sites des ministères des mines et du pétrole ([Ministère du pétrole \(gouv.ne\)](http://gouv.ne) et [Ministère des Mines - République du Niger \(gouv.ne\)](http://gouv.ne)) et sont décrites dans le rapport ITIE 2020.

Le DN/ITIE-Niger, à travers son site et les rapports ITIE, offre une source importante d'informations sur les octrois de licences dans les secteurs minier et pétrolier. Les données disponibles auprès du DN/ITIE-Niger comprennent les règles statutaires pour les octrois et les transferts de licences et de contrats miniers et pétroliers, ainsi que des données de base sur les licences et contrats. L'absence de définition de critères techniques et financiers dans l'examen des dossiers, principale lacune dans les procédures d'octroi des licences et contrats, a été corrigée dans le secteur minier avec la prise en compte de cette préoccupation dans la nouvelle loi minière. La

définition de critères techniques et financiers reste à faire s'agissant de l'attribution des contrats pétroliers.

2.3 REGISTRE DES LICENCES

Les pays de mise en œuvre de l'ITIE doivent tenir un système de registre public ou de cadastre contenant les informations actualisées et complètes, concernant chaque licence octroyée aux entreprises entrant dans le périmètre d'application de la mise en œuvre de l'ITIE.

Le DN/ITIE-Niger a mis en ligne le registre des licences minières et pétrolières.

Les informations mises en ligne sur le site internet du DN/ITIE-Niger incluent :

- Pour les mines : les permis de recherche minière, les permis d'exploitation minière, les licences d'exploitation minière artisanale et semi-mécanisée, les agréments à la commercialisation ;
- Pour les hydrocarbures : les autorisations exclusives de recherche, les autorisations exclusives d'exploitation et les autorisations exclusives de transport intérieur.

Pour se conformer totalement à l'Exigence 2.3, il reste à mettre en place des portails cadastraux modernes des droits miniers et pétroliers au niveau des ministères en charge des mines et du pétrole.

Les droits miniers octroyés ou renouvelés en 2023 sont mis en ligne sur le site www.itieniger.ne

2.4 CONTRATS

Un plan de divulgation des contrats doit être élaboré et de mis en œuvre

La constitution du Niger fait obligation de publier les contrats et conventions au Journal Officiel de la République du Niger. Tous les contrats pétroliers sont publiés au Journal Officiel. Les conventions minières ne le sont pas encore systématiquement.

Le DN/ITIE-Niger a publié son site internet tous les contrats et licences de de prospection, de recherche et d'exploitation en vigueur.

Le DN/ITIE-Niger est allé au-delà de l'exigence 2.4 en dépassant le cadre des activités de prospection, de recherche et d'exploitation, par la publication sur son site internet de contrats tels que la convention de transport Export, l'accord bilatéral entre le Niger et le Bénin pour le pipeline Export, le contrat de construction et d'exploitation du pipeline de transport avec WAPCO Niger ou encore l'accord de partenariat global (APG) entre le Niger et ORANO.

Même les contrats historiques (premières conventions minières) sont publiés sur le site.

2.5 PROPRIETE EFFECTIVE

Les pays de mise en œuvre de l'ITIE doivent mettre en place un registre public des bénéficiaires effectifs des entreprises qui font une demande de licence ou de contrat pétrolier, gazier ou minier, de production ou d'exploration, ou y détiennent une participation directe, et cela devra inclure l'identité de leurs bénéficiaires effectifs, leur degré de participation, et les modalités d'exercice de cette participation ou du contrôle desdites entreprises.

La mise en œuvre de la recommandation de l'étude de cadrage sur la propriété effective relative à la mise en place d'un comité chargé de proposer un cadre juridique est en cours. Ainsi, un Projet d'arrêté portant création d'un comité interministériel chargé de proposer le cadre juridique pour la mise en place d'un registre des bénéficiaires effectifs au Niger a été élaboré et soumis à l'appréciation des parties prenantes dans la mise en œuvre (Tribunal de Commerce, HAPDP, HALCIA, CENTIF, MM, MPe)

2.6 PARTICIPATION DE L'ÉTAT

Les sociétés d'Etat du secteur extractif doivent rendre publics leurs comptes financiers audités ou principaux documents financiers (c'est-à-dire le bilan, le compte de résultat, le flux de trésorerie) si des états financiers ne sont pas disponibles. Elles doivent en outre présenter en détail les règles et les pratiques liées aux charges d'exploitation et aux dépenses en capital des entreprises d'État, ainsi qu'aux marchés passés, à la sous-traitance et à la gouvernance d'entreprise.

La définition de société d'Etat adoptée par le GMC diffère de celle prévue par la loi nigérienne. C'est pour cette raison que, de toutes les entreprises publiques du secteur extractif, seuls les états financiers de SOPAMIN et de SONIDEP sont publiés sur le site du Ministère des Finances. Pour pallier à cette insuffisance, le DN/ITIE-Niger a publié sur son site internet les états financiers pour les années 2020 et 2021 des autres entreprises publiques, à savoir CMEN, SOPAMIN et SONICHAR.

EXIGENCE 3 : EXPLORATION ET PRODUCTION

Cette exigence comporte 3 sous-exigences à savoir :

3.1 L'exploration ;

3.2 La production ;

3.3 L'exportation.

Pour l'ensemble de ces trois sous-exigences, il s'agit de divulguer les données requises en temps voulu.

Le Ministère des Mines publie ponctuellement sur son site les statistiques annuelles de productions des substances minières. Le Ministère du Pétrole ne produit aucune statistique. Aucun des deux ministères ne publie sur son site de données d'exportation, ni de rapport d'activités annuel ; les rapports d'activités sont supposés contenir une vue d'ensemble des industries extractives, y compris de toute activité importante d'exploration.

Cependant, le DN/ITIE-Niger publie sur son site internet les registres des licences minières et pétrolières en vigueur, les statistiques de production et d'exportation des substances minières, les statistiques de production de pétrole brut et de produits pétroliers.

EXIGENCE 4 : COLLECTE DES REVENUS

L'ITIE exige une divulgation exhaustive des paiements des entreprises et des revenus de l'Etat provenant des industries extractives.

L'exigence 4 comporte 9 sous-exigences à savoir :

4.1 Divulgation exhaustive des taxes et revenus ;

4.2 Revenus des ventes des parts de production de l'Etat et/ou autres revenus perçus en nature ;

4.3 Fournitures d'infrastructures et accord de troc ;

4.4 Revenus provenant du transport ;

4.5 Revenus des ventes des parts de production de l'Etat et/ou autres revenus perçus en nature ;

4.6 Paiements infranationaux ;

4.7 Niveau de déségrégation ;

4.8 Ponctualité des données ;

4.9 Qualité des données et assurance de la qualité.

Tous les aspects relatifs aux paiements effectués par les entreprises et aux recettes perçues par l'Etat sont pris en compte dans les rapports ITIE. Un grand nombre de ces informations sont également disponibles sur le site internet.

Les données fournies par les entreprises extractives sont certifiées par un auditeur indépendant, et les données fournies par les entités de l'Etat le sont par la Cour des Comptes.

Tableau 3 : Revenus provenant du secteur extractif pour l'année 2020

Désignation	Secteur des hydrocarbures		Secteur minier		Total	
	<i>En milliards de FCFA</i>	<i>En %</i>	<i>En milliards de FCFA</i>	<i>En %</i>	<i>En milliards de FCFA</i>	<i>En %</i>
Rapprochés	49,539	99,04%	26,865	88,21%	76,403	94,94%
Déclaration unilatérale	0,481	0,96%	1,208	3,97%	1,688	2,10%
Sous-total impôts et taxes (A)	50,019	100,00%	28,073	92,18%	78,092	97,04%
Paiements sociaux volontaires	-	0,00%	2,299	7,55%	2,299	2,86%
Paiements sociaux obligatoires	-	0,00%	0,044	0,15%	0,044	0,06%
Dépenses quasi budgétaires	-	0,00%	0,032	0,11%	0,032	0,04%
Dépenses environnementales	0,001	0,00%	0,006	0,02%	0,007	0,01%
Sous-total autres paiements (B)	0,001	0,00%	2,382	7,82%	2,383	2,96%
Total des revenus (A) + (B)	50,02	100%	30,455	100%	80,475	100%

Source : Rapport ITIE 2020

EXIGENCE 5 : AFFECTATION DES REVENUS

Les pays de mise en œuvre de l'ITIE sont tenus de publier des informations liées à la répartition des revenus provenant des industries extractives, permettant aux parties prenantes de comprendre comment les revenus figurent au budget national et, le cas échéant, aux budgets des entités infranationales, ainsi que de retrouver les dépenses sociales par entreprise.

Cette exigence comporte 3 sous-exigences à savoir :

- 5.1 Répartition provenant des industries extractives ;
- 5.2 Transferts infranationaux ;
- 5.3 Gestion des revenus et des dépenses.

Le site Internet du DN/ITIE-Niger et les rapports ITIE fournissent des informations complètes sur la traçabilité des recettes de l'Etat provenant des industries extractives.

S'agissant des transferts infranationaux, même s'il existe des informations sur les montants à transférer aux collectivités, il faut déplorer des retards dans le transfert de ces fonds.

Les revenus issus du secteur extractif sont répartis pour 85% au Trésor National et 15% aux collectivités territoriales.

EXIGENCE 6 : DEPENSES SOCIALES ET ECONOMIQUES

Cette exigence comporte 4 sous-exigences à savoir :

- 6.1 Dépenses sociales et environnementales par entreprise extractive ;
- 6.2 Dépenses quasi budgétaires ;
- 6.3 Contribution du secteur extractif à l'économie ;
- 6.4 Impact environnemental des activités extractives.

Les informations permettant d'évaluer les impacts sociaux, économiques et environnementaux des industries extractives sont disponibles dans les rapports ITIE et sur le site internet du DN/ITIE pour certaines d'entre elles. Les dépenses sociales et économiques des entreprises sont faites dans le cadre de déclarations unilatérales.

EXIGENCE 7 : RESULTATS ET IMPACT

Cette exigence comporte 4 sous-exigences à savoir :

- 7.1 Débat public ;
- 7.2 Accessibilité des données et données ouvertes ;
- 7.3 Recommandations tirées de la mise en œuvre de l'ITIE ;
- 7.4 Examen des résultats et de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE.

Le rapport d'avancement 2022 a été élaboré.

Des activités de sensibilisation et de communication ont été menées par le DN/ITIE par le biais des réseaux sociaux.

Des missions de disséminations ont été conduites par le DN/ITIE-Niger dans les régions de Tahoua et Agadez, avec l'organisation de débats publics autour des chiffres des rapports 2019 et 2020, sur les études thématiques et sur les enjeux de la transparence et la bonne gouvernance dans les industries extractives.

Toutes les réunions du GMC sont couvertes par la presse audio-visuelle publique et privée.

L'étude de faisabilité de la politique sur les données ouvertes a été réalisée.

Il faut noter que depuis le 26 juillet 2023, beaucoup de débats sont organisés sur le secteur extractif, aussi bien sur les médias publics que privés, impliquant les parties prenantes à l'ITIE.

S'agissant de l'accessibilité et de l'exploitabilité des données du secteur extractif au Niger, toutes les données sur le site du DN/ITIE-Niger sont sous format ouvert.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE au Niger, d'importantes recommandations ont été formulées dans les rapports pays, dans les études thématiques et à l'issue de la réunion du GMC du 28 décembre 2023.

Enfin, dans le cadre de l'examen des résultats et de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE, il a été procédé à l'élaboration de TDRs d'une commission suivi évaluation et à la mise en place de cette dernière.

V. CONCLUSION

A une situation d'insuffisance des ressources financières du DN /ITIE-Niger, s'est ajoutée au cours de l'année 2023, année charnière pour la mise en œuvre de l'ITIE au Niger car c'est l'année de la première validation du pays après le retour au sein de l'ITIE, une situation politique qui a fortement impacté la mise en œuvre des activités.

Mais, en dépit d'un contexte financier difficile et de la situation de mise sous observation du DN/ITIE-Niger et de suspension temporaire des activités, une importante partie des activités du plan de travail 2023 ont pu être réalisées. Même si la principale obligation, à savoir la publication du rapport 2021, n'a pu être accomplie, d'autres activités importantes étaient arrivées presque à leurs termes : le projet de rapport de validation a été soumis au DN/ITIE-Niger et il ne restait plus qu'à valider les rapports provisoires pour les années 2016, 2017 et 2018.

Le GMC a sollicité du Conseil d'Administration de l'ITIE International une prorogation de l'échéance de soumission de six (6) mois du rapport 2021.